

Titre professionnel ADVF

Assistant de vie aux familles

LE MÉTIER

L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité.

- L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable.

- Il (elle) accompagne les personnes fragilisées (âgées ou malades, en situation de handicap) dans les actes essentiels de la vie quotidienne. L'ADVF les assiste pour s'habiller, pour faire leur toilette et pour se déplacer. Il (elle) les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage. Il (elle) organise son travail de façon rationnelle et est réactif (réactive) face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes.

- L'ADVF assure essentiellement la garde de jeunes enfants au domicile des parents, mais il (elle) peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire).

Il (elle) intervient dans le respect des consignes des parents et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Sa prestation est réalisée dans l'objectif de contribuer aux apprentissages de base des enfants. Il (elle) organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.

LA FORMATION

ORGANISATION ET CONTENU :

Elle se déroule à **la MFR de Montbrison – 31 Avenue d'Allard – 42600 MONTBRISON**

**De 690 heures de formation théorique (dont 49 heures de remise à niveau, 35 heures de soutien personnalisé et 21 heures de TRE)
140 heures de stages pratiques**

Elle permet d'accéder au Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles délivré par la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Titre professionnel homologué de niveau V.

Le titre professionnel est composé de trois **certificats de compétences professionnelles (CCP)** et d'un **certificat complémentaire de spécialisation (CCS)** :

CCP 1. Entretien le logement et le linge chez un particulier

Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier

Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier

Entretien le logement et le linge avec les techniques et les gestes appropriés

CCP 2. Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

CCP 3. Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile

Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités
Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et des couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Compétences transversales :

Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée
Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage
Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes
Ces 3 CCP s'effectuent en alternance avec les stages de formation pratique.

CCS : Certificat Complémentaire de Spécialité accessible aux personnes titulaires du Titre ADVF

Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile
Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage
Aider la personne en situation de handicap à maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie
Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap

LE COUT DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour le public éligible aux financements de la Région Rhône-Alpes et de Pôle Emploi.

Des personnes salariées peuvent intégrer la formation en plus du quota initial en bénéficiant du financement du coût pédagogique soit par leur employeur, soit, dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation.

Il restera à la charge de ces salariés :

Les droits d'inscription : 60 €

LA REMUNERATION

Pour les salariés :

Un congé individuel de Formation accordé par l'employeur et financé par l'organisme qui collecte les cotisations obligatoires de formation.

Possibilité de rémunération par une prise en charge financière de l'employeur au titre de son plan de formation.

Pour les Demandeurs d'Emploi :

L'AREF (Aide au Retour à l'Emploi en Formation) : se renseigner auprès de PÔLE EMPLOI pour les modalités de prise en charge en cas de droits ouverts.

LA VALIDATION

L'épreuve de validation comprend :

-1- Une mise en situation professionnelle dans un logement réel ou pédagogique

A partir d'une situation contextualisée qui permet d'apprécier comment le candidat s'adapte à cette situation précise, l'épreuve de synthèse vérifie également les capacités de transférer des compétences à des situations et des contextes différents.

- 2- l'entretien technique :

Cette évaluation s'appuie sur des questionnements :

- à partir du Dossier Professionnel
- à partir de réalisations de gestes techniques (préparer un biberon, utiliser un fauteuil roulant ...)

Le dossier professionnel

Ce document permet au candidat de mettre en valeur ses compétences en décrivant, de manière détaillée à partir d'exemples concrets, les activités professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel d'assistant de vie aux familles.

- 3- l'entretien final :

Au cours de cet entretien, le jury vérifie que le candidat possède le niveau de maîtrise des compétences pour exercer les 3 types d'activités de l'emploi.

A l'issue, le jury statue sur la délivrance du titre complet ou sur un ou plusieurs CCP.

L'ACCES A LA FORMATION

L'entrée en formation s'effectue à l'issue des épreuves d'admission.

Seuls les candidats déclarés admis à l'issue des épreuves d'admission peuvent intégrer la formation.

L'ENTRETIEN D'ADMISSION

Il est organisé par le Centre de formation.

- Il est préconisé au futur candidat qui n'a aucune connaissance du métier d'avoir effectué une PMSMP ou un mini stage.
- Evaluation des savoirs généraux par une épreuve de résolution de problèmes.
- Evaluation de la capacité à suivre la formation par une épreuve d'aptitude (logique).

Un entretien réalisé par l'équipe de recrutement permet de vérifier :

- la motivation
- le réalisme du projet professionnel au regard de la situation personnelle (ex : mobilité géographique, déplacements fréquents...).
- les savoir être sur la base de son expérience (de la PMSMP ou mini stage)

Un auto-positionnement sécurité prévention permet d'identifier les éventuels obstacles physiques pour accéder au métier ;

Un questionnaire est renseigné par les personnes ayant une première expérience du métier en vue de repérer leurs acquis professionnels.

LES FORMALITES D'INSCRIPTION

Pour les épreuves d'admission

Envoyer au Centre de formation :

Lettre de motivation manuscrite contenant notamment la demande de retrait de dossier d'inscription pour la sélection + 1 Curriculum Vitae + 1 enveloppe pré timbrée à 50 g libellée à votre nom et adresse.

Les dossiers d'inscription à la sélection peuvent aussi être retirés directement au centre de formation. Dans ce cas, il convient d'apporter directement au secrétariat le C.V. et la lettre manuscrite de demande.

Au retour du dossier, il vous sera demandé, entre autres :

3 enveloppes timbrées

Pour les salariés également un droit d'inscription de :

29 € pour l'épreuve orale d'admission

Pour les personnes qui bénéficieront des places au titre de la programmation régionale, ces frais ne sont pas demandés.

Réunion d'information collective obligatoire + épreuve écrite d'admissibilité + entretien oral

Le mardi 3 décembre 2019 de 9 heures à 17 heures

Le mardi 17 décembre 2019 de 9 heures à 17 heures

Date de communication des résultats de sélection :

Le jeudi 5 décembre 2019 (affichage au centre de formation, sur le site internet et par email)

Dates de début et de fin de la formation :

Du lundi 6 janvier 2020 au mercredi 24 juin 2020

Validations échelonnées entre le 25 juin 2020 et le 26 juin 2020

POUR TOUTE INFORMATION

CENTRE DE FORMATION ADYFOR ADMR
5 rue Jean Baptiste BRUGET
42650 ST JEAN BONNEFONDS

Tél : 04.77.95.00.07

Fax : 04.77.95.15.22

E-mail : info-stjean@adyfor.com



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi